

Procès-verbal du 05 mars 2026

L'an **deux mil vingt-six**, le **05 mars à 20 heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la nouvelle Salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Mme HINCELIN Marie-Noëlle.

Nombre de Membres : **12**

En exercice : **12**

Présents : **11**

Etaient Présents : HINCELIN Marie-Noëlle, DESHOMMES Catherine, DEROUETTE Jean-Paul, GRUEL Sébastien, BÉASSE Christophe, BELINE Aurélien, BRECHET David, LOUIN Joëlle, MORLIER Catherine, PICQUET Marc-Antoine, RENAUDIER Olivier.

Absents excusés : BENMANSOUR Hamid.

Pouvoir : Hamid BENMANSOUR donne un pouvoir à David BRECHET.

M. BÉASSE Christophe, élu secrétaire.

Date de la convocation : le 26 février 2026

L'ordre du jour :

- a) Frais de fonctionnement école pour les élèves des communes voisines 2025
- b) Tarif fournitures scolaires (exercice 2026)
- c) Vote budget primitif Commune (exercice 2026)
- d) Vote budget primitif Lotissement Domaine des Etangs 1 (exercice 2026)
- e) Vote budget primitif Lotissement Domaine des Etangs 2 (exercice 2026)
- f) Achat local Santé
- g) Divers :

Mme Le Maire ouvre la séance à 20H04.

Mme Le Maire fait approuver le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce procès-verbal.

Mme Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour : Approbation du Compte Financier Unique et affectation de Résultat (Commune ; Lotissement Domaine des Etangs 1 et 2).

Le Conseil Municipal approuve ce supplément.

N° 2026 0013

Frais de fonctionnement école pour les élèves des communes voisines (exercice 2025)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité (12 voix pour) les frais de fonctionnement de l'école publique Jacques-Yves Cousteau pour les élèves des communes voisines et ce pour l'année 2025 :

Coût Moyen / maternelle PS1, PS2, MS, GS
(comprenant les fournitures scolaires)

1 595.07 Euros

Coût Moyen / Cours élémentaire CP, CE1, CE2, CM1, CM2
(comprenant les fournitures scolaires)

396.65 Euros

Autorise Mme Le Maire à effectuer les différentes demandes de remboursement auprès des communes concernées.

N° 2026 0014

Tarif fournitures scolaires (exercice 2026)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (12 voix pour) de la participation financière suivante pour les fournitures scolaires de l'école J-Y Cousteau de Cuillé : 60,05 € par élève (inscription au jour de la rentrée scolaire 2025-2026) :

Ecole Jacques-Yves Cousteau : 101 élèves x 60,05 Euros = 6 065,05 Euros

N° 2026 0015

Approbation du Compte Financier Unique et Affectation de Résultat Commune (exercice 2025)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le compte financier unique (CFU) ;

Le Maire expose :

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le CFU favorise la rationalisation et la modernisation de l'information budgétaire et comptable soumise au vote. Il permet d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, car sa production est totalement dématérialisée.

Madame le Maire présente le CFU 2025 de la Commune pouvant se résumer ainsi :

	Fonctionnement dépenses	Fonctionnement recettes	Investissement dépenses	Investissement recettes
Résultat reporté		142 953,70	19 894,76	
Opérations de l'exercice	669 414,19	716 868,32	159 699,82	109 138,21
Total	669 414,19	859 822,02	179 594,58	109 138,21
Résultat de clôture		190 407,83	70 456,37	
Restes à réaliser			16 985,62	17 197,00

Mme Le Maire quitte la salle.

Sous la présidence de Madame Catherine DESHOMMES, Première Adjointe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (11 voix pour)

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 tel que présenté ;

CONSTATE un besoin de financement en investissement de : – 70 244,99 € ;

DECIDE de reporter l'excédent de fonctionnement comme suit :

Au compte 1068 de la section recettes d'investissement : 70 244,99 €

Au compte 002 de la section de fonctionnement recettes : 120 162,84 €

N° 2026 0016**Approbation du Compte Financier Unique et Affectation de Résultat Lotissement Domaine des Etangs 1 (exercice 2025)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le compte financier unique (CFU) ;

Le Maire expose :

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le CFU favorise la rationalisation et la modernisation de l'information budgétaire et comptable soumise au vote. Il permet d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, car sa production est totalement dématérialisée.

Mme Le Maire présente le CFU 2025 du Lotissement Domaine des Etangs 1 pouvant se résumer ainsi :

	Fonctionnement dépenses	Fonctionnement recettes	Investissement dépenses	Investissement recettes
Résultat reporté	0	2 008,39	0	0
Opérations de l'exercice	0	0	0	0
Total	0	0	0	0
Résultat de clôture	0	2 008,39	0	0

Mme Le Maire quitte la salle.

Sous la présidence de Madame Catherine DESHOMMES, Première Adjointe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (11 voix pour)

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 tel que présenté ;

DECIDE de reporter les résultats suivants :

- En section de fonctionnement : 2 008,39 €
- En section d'investissement recettes : 0 €

N° 2026 0017**Approbation du Compte Financier Unique et Affectation de Résultat Lotissement Domaine des Etangs 2 (exercice 2025)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le compte financier unique (CFU) ;

Le Maire expose :

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le CFU favorise la rationalisation et la modernisation de l'information budgétaire et comptable soumise au vote. Il permet d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, car sa production est totalement dématérialisée.

Mme Le Maire présente le CFU 2025 du Lotissement Domaine des Etangs 2 pouvant se résumer ainsi :

	Fonctionnement dépenses	Fonctionnement recettes	Investissement dépenses	Investissement recettes
Résultat reporté				45 036,00
Opérations de l'exercice	20 156,25	20 156,25	20 156,25	4 964,00
Total	20 156,25	20 156,25	20 156,25	50 000,00
Résultat de clôture				29 843,75

Mme Le Maire quitte la salle.

Sous la présidence de Madame Catherine DESHOMMES, Première Adjointe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (11 voix pour)

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 tel que présenté ;

DECIDE de reporter les résultats suivants :

- En section de fonctionnement : 0 €
- En section d'investissement recettes : 29 843,75 €

N° 2026 0018

[Vote budget primitif Commune \(exercice 2026\)](#)

Mme Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif Commune pour l'exercice 2026 :

Section de Fonctionnement	Dépenses	806 462,84 €
	Recettes	806 462,84 €
Section d'Investissement	Dépenses	293 560,83 €
	Recettes	293 560,83 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve par 11 voix pour et 1 voix abstention, le budget primitif Commune (exercice 2026).

N° 2026 0019

[Vote budget primitif Lotissement Domaine des Etangs 1 \(exercice 2026\)](#)

Mme Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du Lotissement Domaine des Etangs 1 pour l'exercice 2026 :

Section de Fonctionnement	Dépenses	20 294,00 €
	Recettes	22 302,39 €
Section d'Investissement	Dépenses	20 289,00 €
	Recettes	20 289,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité par 12 voix pour, le budget primitif du Lotissement Domaine des Etangs 1 (exercice 2026).

N° 2026 0020**Vote budget primitif Lotissement Domaine des Etangs 2 (exercice 2026)**

Mme Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du Lotissement Domaine des Etangs 2 pour l'exercice 2026 :

Section de Fonctionnement	Dépenses	22 513,25 €
	Recettes	22 513,25 €

Section d'Investissement	Dépenses	22 508,25 €
	Recettes	50 000,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve par 11 voix pour et 1 voix abstention, le budget primitif du Lotissement Domaine des Etangs 2 (exercice 2026).

Achat local Santé

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Craon a proposé 65 000 Euros HT concernant la vente du local Santé à la Commune de Cuillé (lot N°8 – 142,60 m²) .

Le Conseil Municipal décide de reporter le vote afin de demander des précisions sur la taxe par rapport à l'achat du local Santé.

Questions diverses

Présentation courses de vélo du 29 mars 2026.

Fin de la séance : 22H22

Mme HINCELIN Marie-Noëlle
Maire



M. BÉASSE Christophe
Secrétaire de séance



RÉCAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTÉES

Délibération N° 2026 0013	Page 329	Frais de fonctionnement école pour les élèves des communes voisines (exercice 2025)
Délibération N° 2026 0014	Page 329	Tarif fournitures scolaires (exercice 2026)
Délibération N° 2026 0015	Page 329	Approbation du Compte Financier Unique et Affectation de Résultat Commune (exercice 2025)
Délibération N° 2026 0016	Page 330	Approbation du Compte Financier Unique et Affectation de Résultat Lotissement Domaine des Etangs 1 (exercice 2025)
Délibération N° 2026 0017	Page 330	Approbation du Compte Financier Unique et Affectation de Résultat Lotissement Domaine des Etangs 2 (exercice 2025)
Délibération N° 2026 0018	Page 330	Vote budget primitif Commune (exercice 2026)
Délibération N° 2026 0019	Page 330	Vote budget primitif Lotissement Domaine des Etangs 1 (exercice 2026)
Délibération N° 2026 0020	Page 331	Vote budget primitif Lotissement Domaine des Etangs 2 (exercice 2026)

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
Délibération N° 2026 0013	12	0	0
Délibération N° 2026 0014	12	0	0
Délibération N° 2026 0015	11	0	0
Délibération N° 2026 0016	11	0	0
Délibération N° 2026 0017	11	0	0
Délibération N° 2026 0018	11	1	0
Délibération N° 2026 0019	12	0	0
Délibération N° 2026 0020	11	1	0